

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00141

Numéro SIREN : 893 162 487

Nom ou dénomination : 2 M.T.B

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2022 sous le numéro de dépôt 6902

Désignation de l'entreprise Société SAS 2 M.T.B Néant *

Adresse de l'entreprise 220 B CHEMIN DE FONTAINE CIVE 73360 LA BAUCHE

Numéro SIRET * 8 9 3 1 6 2 4 8 7 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	7 174	1 270	5 904	
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048	7 174	1 270	5 904	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	3 217		3 217	
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	18 779		18 779	
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	4 166		4 166	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	2 076		2 076	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
		Total II	096	098	28 238		28 238
	Total général (I+II)	110	112	35 411	1 270	34 141	
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET		
				1	2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132				
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		5 093			
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142		6 093		
		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		4 748			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		12 718			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	5 109	10 583		
	Produits constatés d'avance	174					
		Total III	176		28 048		
	Total général (I + II + III)	180		34 141			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		3 334	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		7 174	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

certifié conforme à l'original

FUREX DES PONTIS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société SAS 2 M.T.B						Néant	*								
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le									
								13	1	2	2	0	2	1	1	0	0	0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209			210												
	Production vendue	biens			215			214											
		services *			217			218	103 967										
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222													
	Production immobilisée *					224													
	Subventions d'exploitation reçues					226	3 500												
	Autres produits					230	30												
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	107 497											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234													
	Variation de stock (marchandises) *					236													
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	42 872												
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	(3 217)												
	Autres charges externes * :	(- mobilier 3 790 - immobilier)				242	60 178												
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244	307												
	Rémunérations du personnel *					250													
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252													
	Dotations aux amortissements *					254	1 270												
	Dotations aux provisions					256													
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	6											
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																
Total des charges d'exploitation (II)						264	101 415												
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	6 082												
Produits financiers (III)						280													
Produits exceptionnels (IV)						290													
Charges financières (V)						294	90												
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300												
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				(VI)												
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	899												
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	5 093												
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 093		314										
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318												
	Provisions non déductibles *						322												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	899											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248												
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999												
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997												
	Entreprise nouvelles (44, sexies A)	986		Zone franche urbaine (44, octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138				342							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991											
	Divers dont ZFA NG (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993							350					
	Zone de développement prioritaire (44 septedecies)						993												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	5 992		354										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356												
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360										
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	5 992		372										

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadim

2 M.T.B

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000€

Siège social : 220 B Chemin de Fontaine Cive

73360 LA BAUCHE

893 162 487 RCS CHAMBERY

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix - huit mai, à neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- **Mickaël VEZOUL**, propriétaire de 1 00 parts

soit un total de 1 00 parts

sur les cents (1 00) parts composant le capital social.

Monsieur Mickaël VEZOUL préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- rémunération de la gérance

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à **5 093.47 €**, de la manière suivante :

- Réserve légale : 100.00€
- Autres réserves : 4 993.47 €

Les postes « Réserve légale » et « Autres réserves » s'élèvent ainsi respectivement à 100€ et **4 993.47 €** après affectation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés.

Le Président :

Monsieur Mickaël VEZOUL

